

Une infrastructure décentralisée au service du partage

Marc Leobet

Mission de l'information géographique
CGDD/DRI





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

La loi, les codes, les règlements

 **Legifrance**.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

lundi 24 septembre 2012 [Informations de mise à jour](#)

Accueil
 Droit français
 Droit européen
 Droit international
 Bases de données

Vous êtes dans : [Accueil](#) > [Les codes en vigueur](#) > [Code de l'environnement](#)

Code de l'environnement

[Masquer le panneau de navigation](#) [Imprimer](#)

Navigation

Code de l'environnement
(Dernière modification : 25 août 2012)

- ▶ [Version en vigueur au 24 septembre 2012](#)
- ▶ [Version à venir au 1 octobre 2012](#)
- ▶ [Version à venir au 31 décembre 2012](#)
- ▶ [Version à venir au 1 janvier 2013](#)
- ▶ [Version à venir au 1 juillet 2013](#)
- ▶ [Version à venir au 1 septembre 2013](#)
- ▶ [Version à venir au 1 janvier 2014](#)
- ▶ [Version à venir au 25 janvier 2014](#)
- ▶ [Version à venir au 1 mars 2014](#)
- ▶ [Version à venir au 13 juillet 2015](#)
- ▶ [Version à venir au 1 juillet 2023](#)
- ▶ [Version à venir au - date non précisée](#)

Version consolidée à la date du ...

Jour Mois Année
 

[Masquer la navigation dans le code](#)

Code de l'environnement
Version consolidée au 25 août 2012

Partie législative

Livre Ier : Dispositions communes

Titre Ier : Principes généraux ([Articles L110-1 à L110-2](#))

Titre II : Information et participation des citoyens

Chapitre Ier : Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ([Articles L120-1 à L120-2](#))

Section 1 : Missions de la Commission nationale du débat public. Champ d'application et objet du débat public ([Articles L121-1 à L121-2](#))

Section 2 : Composition et fonctionnement de la Commission nationale du débat public ([Articles L121-3 à L121-7](#))

Section 3 : Organisation du débat public ([Articles L121-8 à L121-15](#))

Section 4 : Autres modes de concertation préalable à l'enquête publique ([Article L121-16](#))

Chapitre II : Evaluation environnementale

Section 1 : Etudes d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements ([Articles L122-1 à L122-3-5](#))

Section 2 : Evaluation de certains plans et documents ayant une incidence notable sur l'environnement ([Articles L122-4 à L122-12](#))

Chapitre III : Enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement

Section 1 : Champ d'application et objet de l'enquête publique ([Articles L123-1 à L123-2](#))

Section 2 : Procédure et déroulement de l'enquête publique ([Articles L123-3 à L123-19](#))



Les enjeux

- Meilleure information environnementale
 - Saut de la mise à disposition vers la publication harmonisée
 - Des analyses territoriales mieux étayées
- Économies dans les études
 - De 30% à 60% du temps d'étude consacré à trouver, accéder à et contrôler la qualité de l'information
- Un enjeu pour la société de l'information
 - Emplois, innovation...





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Un remède à des problèmes récurrents

- Comment savoir où sont les données extérieures dont j'ai besoin?
- Comment gérer la confidentialité (réelle ou imaginaire)?
- Comment régler les problèmes de conventionnement qui prennent trop de temps?
- Comment connaître la qualité des données (les miennes et celles des autres)?



Quels sont les thèmes (annexes I & II)?

Annexe I

- Référentiels de coordonnées
- Systèmes de maillage géographique
- Dénominations géographiques
- Unités administratives
- Adresses
- Parcelles cadastrales
- Réseaux de transport
- Hydrographie
- Sites protégés

Annexe II

- Altitude
- Occupation des terres
- Ortho-imagerie
- Géologie

Quels sont les thèmes (annexe III)?

- Unités statistiques
- Bâtiments
- Sols
- Usage des sols
- Santé et **sécurité des personnes**
- Services d'utilité publique et services publics
- Installations de suivi environnemental
- Lieux de production et sites industriels
- Installations agricoles et aquacoles
- Répartition de la population — démographie
- **Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration**
- Zones à risque naturel
- Conditions atmosphériques
- Caractéristiques géographiques météorologiques & océanographiques
- Régions maritimes
- Régions biogéographiques
- Habitats et biotopes
- Répartition des espèces
- Sources d'énergie
- Ressources minérales



Les trois priorités

- Connaître et faire connaître les patrimoines de données
- Diffuser les données sur l'internet
- Mutualiser, avec une priorité au niveau régional





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Qu'est-ce que cela change?

- Complémentaire à la directive sur la réutilisation des données publiques.
- Rend les données géographiques repérables et téléchargeables sur l'internet
- Oblige à supprimer les obstacles pratiques au point d'utilisation
- Un rapport annuel pour rendre compte de la mise en œuvre



Qu'est ce qu'on va devoir faire ?

- Partager entre autorités publiques : maintenant,
- Recenser les données détenues : cataloguer ses données (maintenant),
- Publier les catalogues sur internet (9 mai 2011),
- Rendre les données consultables (9 mai 2011) puis téléchargeables (28 juin 2012),
- Les harmoniser (2014/2020).
- La mise en ligne sert à économiser des ETP!

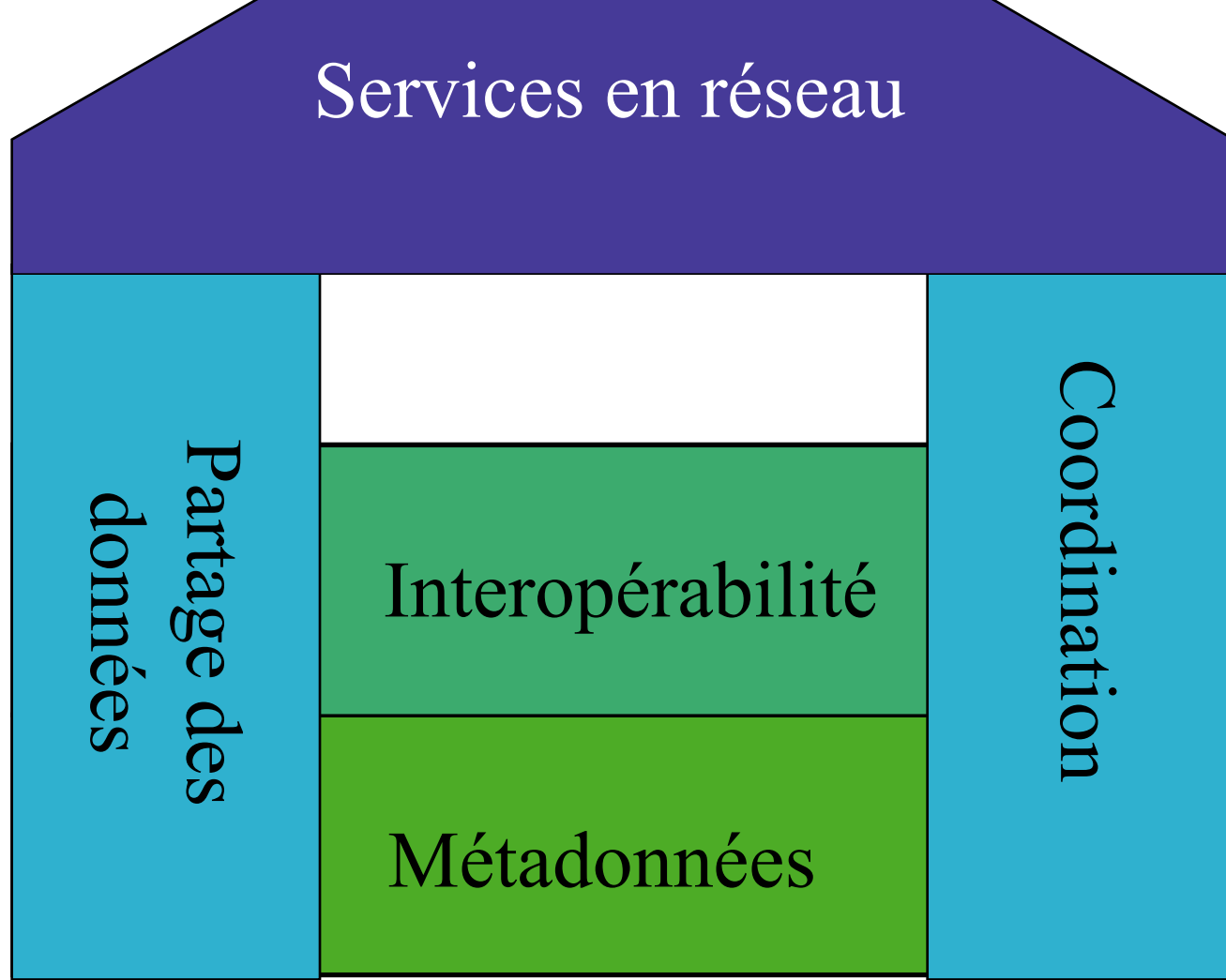




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

La maison de l'interopérabilité



Partage des
données

Services en réseau

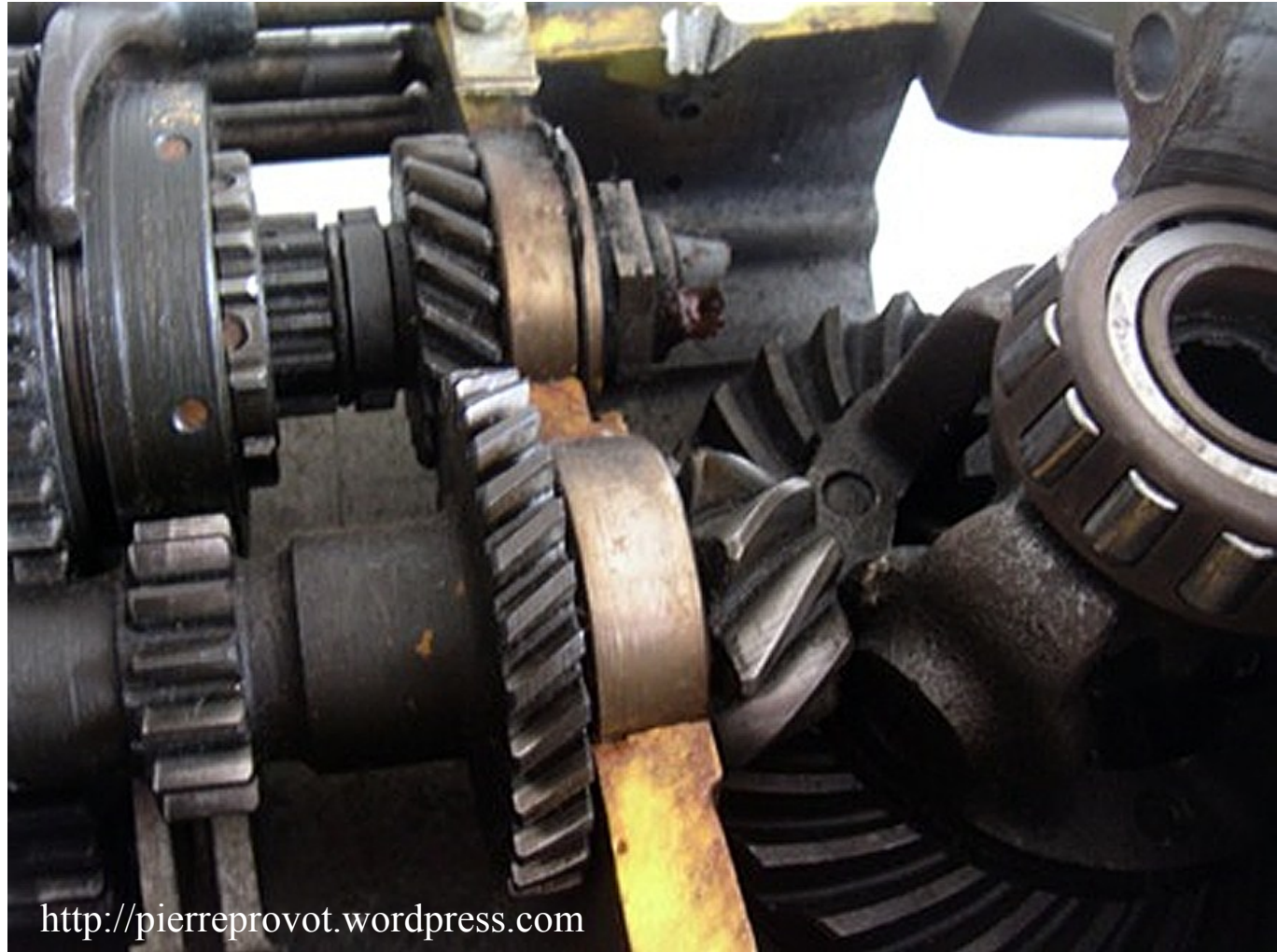
Interopérabilité

Métadonnées

Coordination



Un exemple d'interopérabilité



<http://pierreprovot.wordpress.com>

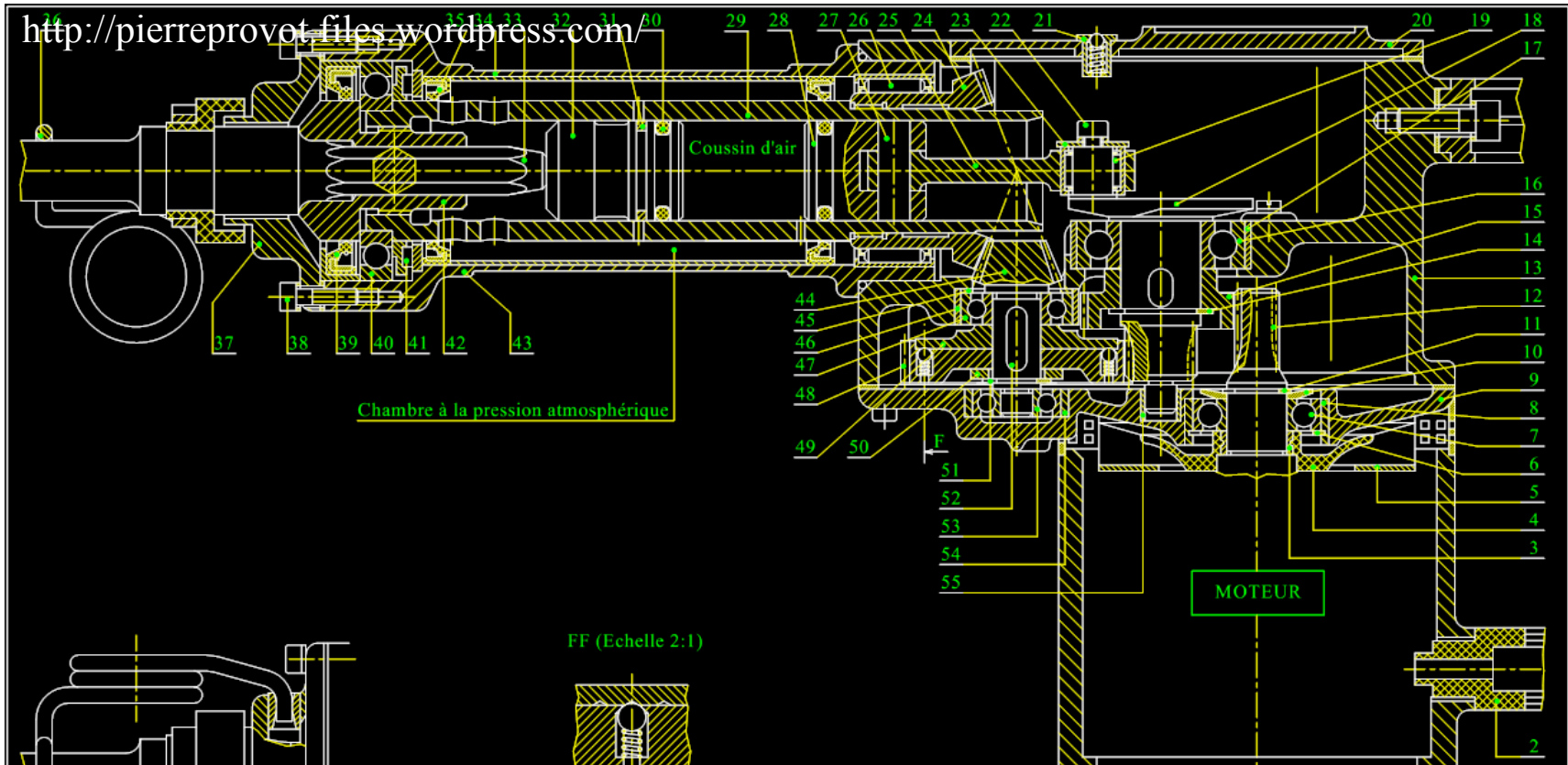




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

...et son arrière-boutique

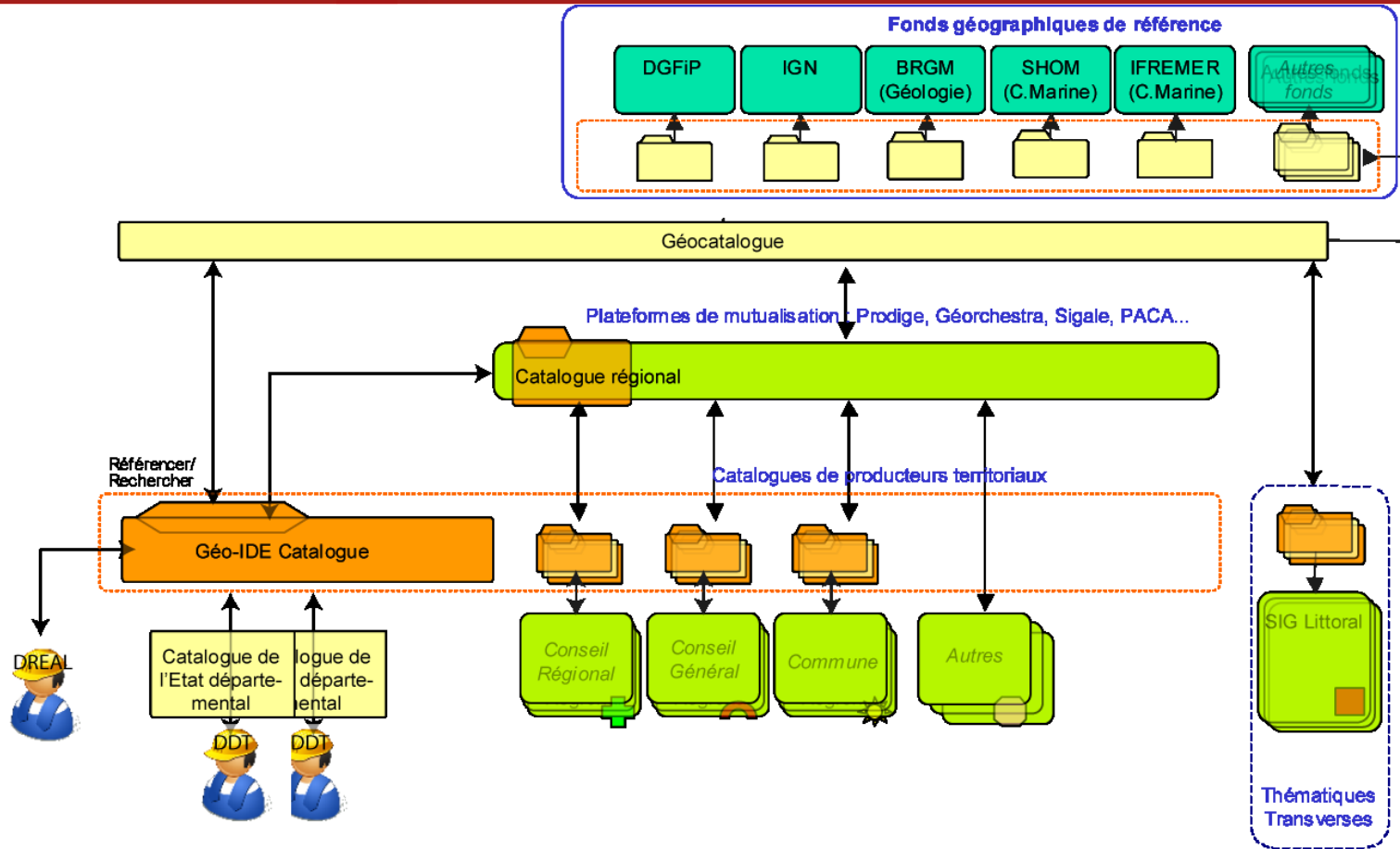




Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

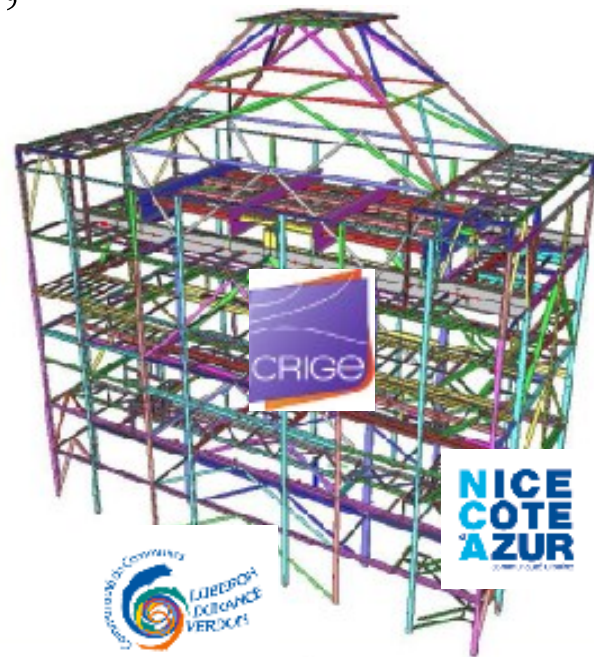
L'organisation nationale



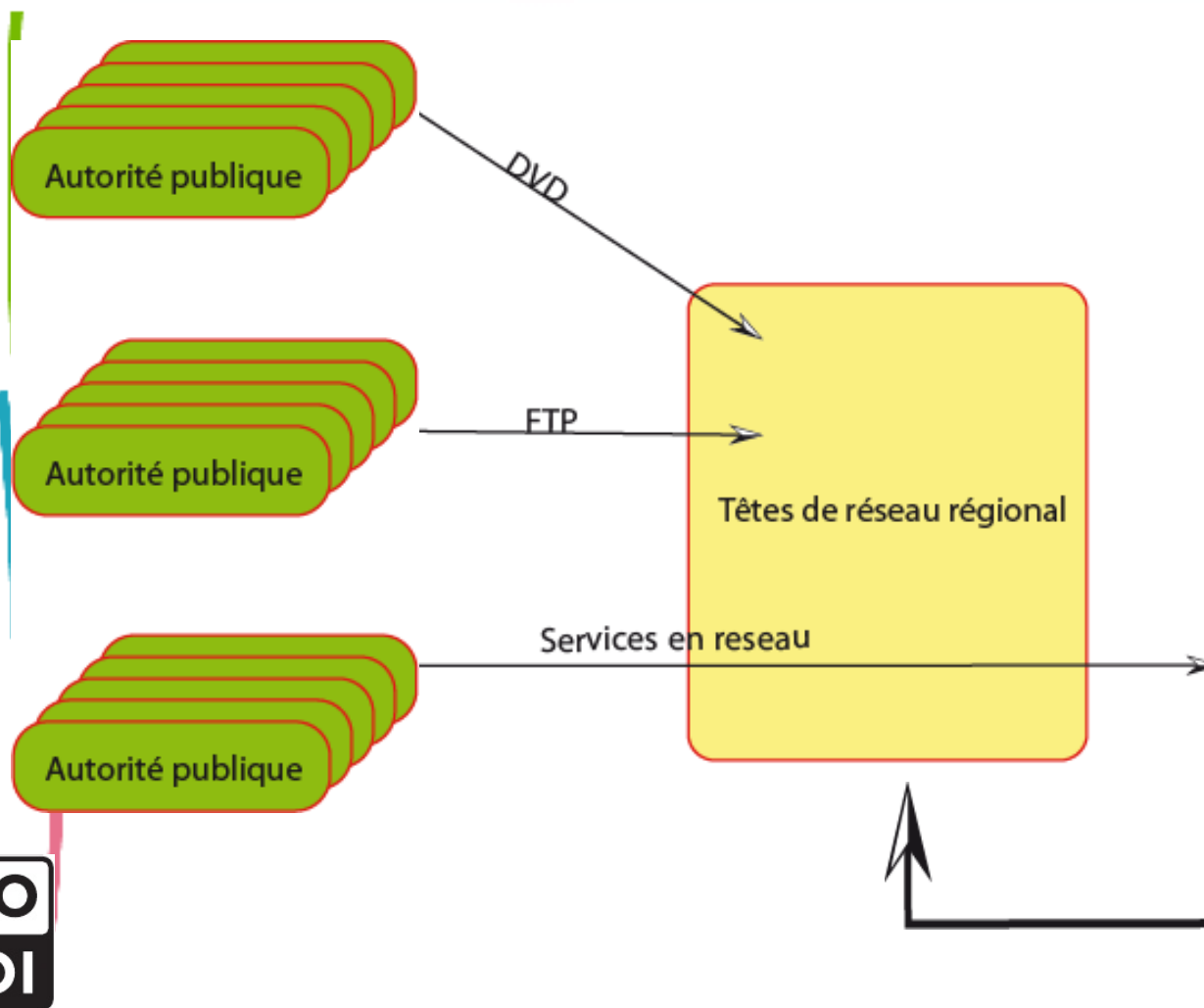
Vous avez dit interopérabilité?

- Une sous-couche informatique qui permet de se libérer de l'informatique,
 - Au bénéfice de la thématique.
 - Une organisation de partage de l'information faiblement invasive,
 - Mais à haute consommation de ressource rare
- ➔ mutualiser

géoportail



Le réseau français





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

A quoi sert la coordination régionale?

- Mutualiser les ressources :
 - Compétences humaines rares (informatiques, géomatiques, juridiques);
 - Serveurs et services informatiques spécialisés.
- Éviter les doublons (ortho-photographies), favoriser l'homogénéité (numérisation des PLU);
- Améliorer la qualité des données, c'est améliorer la décision territoriale.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

En tant que consommateur...

- Accès plus facile aux données de l'IGN
 - En affichage (flux WMS)
 - dans un navigateur et dans les SIG bureautiques
- Un repérage plus facile des données des autres dont j'ai besoin,
- Des partenariats plus faciles,
- Une utilisation des données Adresse et Parcelles cadastrales libérée.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Parcelles cadastrales

- La précision absolue de positionnement **de la section** est « potentiellement vide »
- Rien sur la précision de la limite de parcelle
- MAIS
- INSPIRE demande des données “cohérentes” et comparables



La représentation unique du parcellaire cadastral

- 2010 : de nombreux tests croisés entre plan parcellaire informatisé et BDParcellaire
- Aucun des deux produits n'est satisfaisant
- Décision d'aller vers un plan parcellaire continu sur le territoire national et le plus proche possible du terrain.
- 7 expérimentations en métropole en 2012.
- Un espoir de clore un divorce de 200 ans!





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

En tant que producteur...

- Décision MEDDE : ne pas gérer différemment nos données INSPIRE/ hors INSPIRE
- Le champ d'INSPIRE s'élargit de plus en plus
 - Cas des données statistiques localisées à la commune ou à une section infra-communale
- C'est le système de l'infrastructure, déterminant
 - sur lequel s'appuieront les autres : métadonnées, services en réseau...



FAQ

- Gratuité ou non?
 - INSPIRE laisse à chacun le choix du modèle économique
 - L'Open Data (y compris l'Etat pour ses services) est synonyme de gratuité.
- Les données doivent-elles être accessibles au grand public?
 - Oui.





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

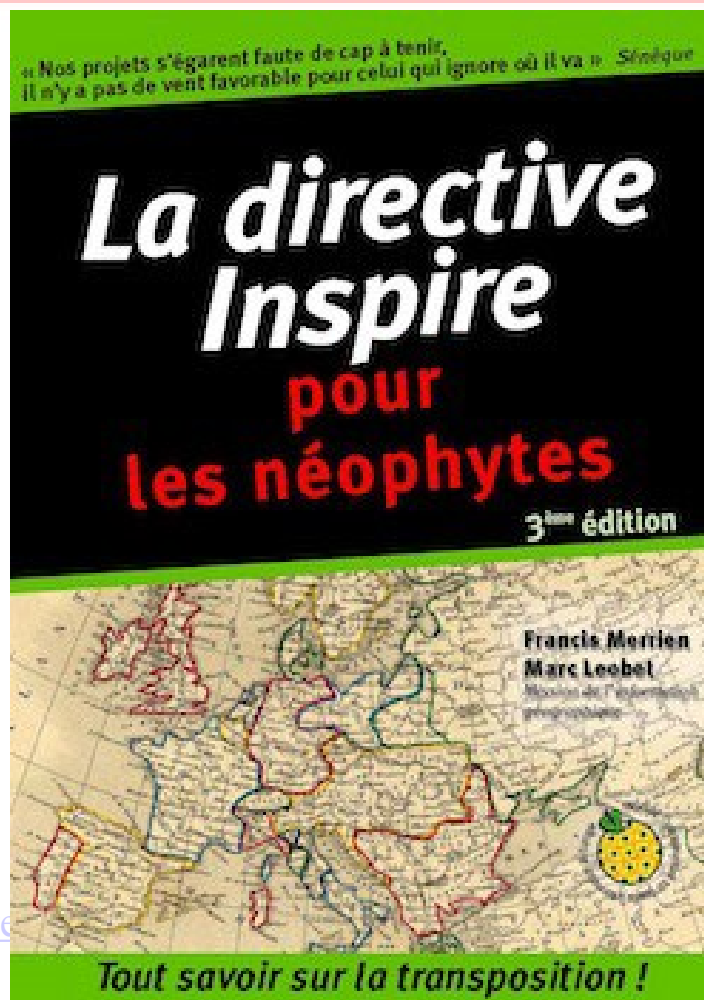
Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Le territoire est un réseau

- Des politiques territoriales dynamiques,
- Mais pas partout;
- Avec des initiatives remarquables
- Mais hétérogènes;
- Un chaînage des responsabilités;
- Un consensus : la nécessité des partenariats pour mutualiser.



Pour en savoir plus



<http://georegion.fr>

[pour-les-neophytes-v3/](http://georegion.fr/la-directive-inspire-pour-les-neophytes-v3/)

